



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique le lundi 19 juillet 2021 à 16 h 30, en ligne via Zoom, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé à l'adresse suivante :

4500, boulevard Saint-Jean (lot 1 844 321)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du *Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité.

En raison des circonstances exceptionnelles entourant la COVID-19, la séance du Comité de démolition se tiendra en ligne. Tous ceux qui souhaitent y assister doivent demander le lien vers la séance Zoom par courriel à l'adresse questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 8 juillet 2021.

NANCY GAGNON, greffière adjointe